

COMPTE RENDU

de la Réunion de la Commission Centrale Hygiène Sécurité Conditions de Travail du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat du 18 mai 2016

Sur le bilan 2014 des CHSCT :

CGT : d'une façon générale, la vision globale est à mettre en relief avec notre déclaration liminaire, avec les difficultés rencontrées avec les chefs de services, et à tous niveaux.

Nous interrogeons sur certains chiffres extrêmement bas, notamment sur le droit de retrait : ainsi, à l'écologie, en 2014, il y en a eu plusieurs centaines, qui n'apparaissent pas dans le bilan.

Nombre très bas également du refus de demander l'expertise : nous demandons des explications complémentaires. Nous dénonçons par ailleurs la généralisation des études d'impact, puisque les chefs de service s'appuient ensuite sur celles-ci pour refuser les expertises. D'autant que, dans une FP en perpétuelle réorganisation, nous constatons très peu d'application de la consultation des CHSCT, l'administration considérant qu'information vaut consultation.

Quid des établissements publics administratifs (EPA) ? Ils n'apparaissent pas dans le bilan.

Enfin, concernant la médecine de prévention (38 000 agents qui ne bénéficient pas de la couverture par un médecin de prévention, contre 15 000 l'année précédente), nous demandons une projection sur le nombre de médecins de prévention dans les 5 ans à venir. L'Etat a organisé la pénurie, il faut la fin du numerus clausus.

Réponses de l'administration :

- partage l'avis sur la fin du numerus clausus ;
- les EPA sont bien pris en compte, même s'il n'y a pas de focus ;
- partage les interrogations des organisations syndicales sur la faiblesse quantitative des recours au droit de retrait et à l'expertise ; sur le droit de retrait, la DGAFP a été interrogée à plusieurs reprises par des ministères sur les modalités du droit de retrait.

Elle maintient l'enquête annuelle pour 2015, avec la prise en compte des évolutions du décret 82-453 (médecins collaborateurs, dérogation travaux réglementés). Les évolutions de l'enquête annuelle porteront sur : plus de qualitatif, de l'élagage (par exemple, l'administration estime que la rubrique « nombre de DUERP mis en place » n'a plus de sens, ce qui fait sens étant le nombre de DUERP révisés annuellement), et la mise en

place d'un outil informatique pour collecter les données.

Sur le suivi de l'accord de prévention des RPS :

L'administration propose le report à la prochaine CCHSCT, unanimité des OS.

Sur les préconisations de renforcement du réseau AP-CP :

Le document de préconisations est à réglementation constante.

Les mandatés CGT à la CCHSCT